

C'est quoi la Promotion Interne ?

Un mode dérogatoire d'accès à des fonctions, à un emploi d'un niveau supérieur et à un nouveau cadre d'emplois. Ce n'est pas un concours, qui reste la principale voie d'évolution de carrière dans la Fonction publique.

Qui gère la PI ?

Le Président du Centre de gestion établit la liste d'aptitude par grade par année au regard des Lignes Directrices de Gestion relatives à la Promotion Interne.

Késako la liste d'aptitude ?

La liste d'aptitude est une liste de candidats à la promotion interne établie par le Président du Centre de Gestion.

Les Lignes Directrice de Gestion relatives à la Promotion Interne ?

Les Lignes Directrices de Gestion pour la promotion interne ont été rédigées par le Centre de Gestion de manière participative associant des élus, des représentants du personnel, des directeurs, des gestionnaires Ressources Humaines et des agents. Ces LDG ont reçu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique départemental et de 18 CT locaux sur 19.

Vous retrouvez les LDG en page centrale de ce document.

Les quotas ?

La Promotion interne est un mode d'évolution de carrière dérogatoire par rapport au concours. Cette modalité est donc limitée de façon nationale par des règles que l'on appelle les quotas. Les quotas régulent les possibilités de promotion interne.

Pour qui ?

- 1/ Sur proposition de l'exécutif ;
- 2/ Pour les agents qui remplissent certains critères, au 1^{er} janvier de l'année de la promotion :
 - ancienneté de services effectifs (selon les décrets particuliers des différents cadres d'emplois) ;
 - réussite à l'examen prof (pour certaines promotions) ;
 - avoir réalisé obligatoirement la formation de professionnalisation tout au long de la carrière auprès du CNFPT.

Pour de plus amples informations

Si vous êtes fonctionnaire contactez votre gestionnaire carrière au sein de votre collectivité.

Si vous êtes gestionnaire RH de collectivités ou établissements affiliés contactez la responsable du pôle RH Conseil statutaire au Centre de Gestion.

Mathilde HUREL
mathilde.hurel@cdg-12.fr
05 65 73 61 60

La Promotion Interne



Immeuble « Le Sérial »
Saint-Cyrice Etoile
10 Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

05 65 73 61 60

CRITERES		COTATION
A/ Les conditions particulières d'exercice des missions		60pts
Expertise ou encadrement (Dans la limite de 40 points)	NBI (expertise, sujétions, zone géographique, maître d'apprentissage...) sauf encadrement et secrétaire de Mairie Régisseur sans NBI Encadrement : - petite équipe (moins de 5 agents) - intermédiaire (entre 5 et 10) - important (plus de 10) Aptitude à occuper des responsabilités d'un niveau supérieur* Fonction secrétaire de Mairie -2 000hab (uniquement PI cat B)	30 5 10 20 30 10 30
Activités et responsabilités(organigramme lettre d'accompagnement...)	Niveau de responsabilité Projets menés	10 10
B/ L'engagement professionnel		40pts
Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs	-excellent -bon -en cours	10 5 3
Qualités relationnelles	-excellent -bon -en cours	10 5 3
PI Cat B	PI Cat A	
Connaissances particulières dans le poste	Compétences professionnelles et techniques	10 5 3
Ponctualité et assiduité	Capacité encadrement/ gestion des collaborateurs	10 5 3
*Si 4 items « excellent », 10 points sur la rubrique « Aptitude à occuper des responsabilités d'un niveau supérieur »		
C/ La prise en compte de la diversité du parcours		40pts
Expériences professionnelles Mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes : inclure les congés familiaux	-secteur public : 1 point/an (Toute administration, y compris activité syndicale) -secteur privé (y compris secteur associatif) 1 point/an -formateur -tuteur de stage -maîtres d'apprentissage	20 6 2 2 CfNBI
Ancienneté dans le grade le plus élevé du cadre d'emplois		8
Ancienneté dans le dernier échelon du grade le plus élevé supérieure à 4 ans		2
D/ La formation		20pts
Prépa concours/Examen professionnel (suivi en totalité au cours des 10 dernières années)		10
Nombre de stages suivi	1 point/stage	5
VAE terminée		5
E/ La motivation de l'agent		20pts
Présentation à des concours ou EP	2 points/présentation	6
Admissibilité		8
Examen Professionnel (EP)		20
F/ Autres critères		20pts
Présentation du dossier pour la PI	5 points/présentation antérieure	15
Ordre de priorité (par la collectivité)	1 ^{er} ou seul dossier	5
TOTAL		200pts